

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

n° 121-22 C

Objet : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Farid Rezzak
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Josiane Rosset
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâ à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévisse - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 121-22 C

objet **RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle qu'une convention a été conclue entre la fédération nationale Force Ouvrière et la collectivité pour la mise à disposition d'un agent à temps complet du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

La fédération nationale Force Ouvrière sollicite la reconduction de cette mise à disposition pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette demande sera compensée financièrement par une dotation particulière versée par la Direction générale des collectivités locales.

Vu l'article L.21363 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale,

Vu la décision n° 100-19 du Bureau du 27 juin 2019 relative au renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent à la fédération nationale Force Ouvrière du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022,

Vu la demande de la fédération nationale Force Ouvrière en date du 4 mai 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition à temps complet de Madame Josiane Touraine, conseiller des activités physiques et sportives, entre Grand Chambéry et la fédération nationale Force Ouvrière du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir dont le projet est joint en annexe.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 121-22 C

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :
Projet de convention de mise à disposition d'un agent auprès de la fédération nationale Force Ouvrière

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27478H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27478H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2022

Publication : jeudi 21 juillet 2022